

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2021

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au covid-19, sous la présidence de Madame Marjorie BREMOND, Maire afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour. La séance est ouverte à 18h07.

Présents : Mme Marjorie BREMOND, M. André DAUMAS, M. André FABRIZIO, Mme Liliane CASTAGNOLI, Mme Danièle GIAUME, Mme Hélène DELYFER, M. Ivan MARTOUZET, Roger SAULE.

Absents excusés :

- M. Loïc DAUMAS pouvoir donné à M. André DAUMAS
- Mme Nathalie NGUYEN pouvoir donné à Mme Marjorie BREMOND
- M. Michel JEANNOT pouvoir donné à M. Ivan MARTOUZET.

Conformément à l'article 29 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil municipal.

Mme Hélène DELYFER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Marjorie BREMOND informe que la séance est diffusée en direct, sur le site de la commune Conseil Municipal de la PENNE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2021 approuvé par 9 voix pour et 2 contre, Messieurs Ivan MARTOUZET et Michel JEANNOT.

Monsieur Ivan MARTOUZET précise que celui-ci comporte des erreurs ou omissions :

Délibération n°01-06/2021 :

Il est noté « Mme BREMOND : la réponse est contenue dans la délibération 6 »

C'est faux, les informations relatives à la délibération 6 en ma possession ne contenaient pas la réponse à mes questions. Il a fallu les explications détaillées de Mme BREMOND pour arriver à la compréhension du sujet. Comment peut-on délibérer si l'information nécessaire pour se déterminer utilement ne doit être donnée qu'en aval, au moment d'une délibération ultérieure ?

Questions diverses du Conseil Municipal du 18/06/2021 :

Monsieur Ivan MARTOUZET pose une question relative aux cocardes tricolores apparues sur les pare-brises des véhicules appartenant à certains membres du conseil Municipal. Madame BREMOND a répondu qu'elle savait que cet usage était illégal. J'ai rappelé que l'usage illégal de la cocarde tricolore est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Je demande que soit consigné dans ce compte rendu que Mme La Maire assume cet écart à la loi de la République.

Il serait par ailleurs intéressant de connaître les raisons impérieuses qui justifient la position de Mme La Maire.

Assainissement :

Il est noté « M. MARTOUZET insiste sur le rôle de la municipalité pour signaler les fosses non répertoriées par le SMIAGE ».

C'est faux, je suis intervenu sur l'assainissement collectif pour demander que la mairie sensibilise le SMIAGE sur la nécessité de la mise aux normes de la fosse communale de La Penne afin de remonter la priorité de ce dossier. Il m'a été répondu que la qualité des eaux en sortie de fosse était bonne (eaux non polluantes). Pour couper court aux fausses rumeurs Mme BREMOND a annoncé que cela serait fait.

Délibération n° 01-/2021 : Décision Modificative

Virement d'un crédit à un autre.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°01-07/2021 : Dotation Cantonale : Changement de destination

La réaffectation de la subvention de 30.000 €, initialement allouée pour la réfection de la façade de l'auberge, va permettre la réalisation de travaux urgents : Débroussaillage des abords des routes communales, élagage des arbres, hydrants à mettre en conformité ou à créer, garde corps à poser, citernes souples.

Délibération adoptée à l'unanimité par 09 voix pour et deux abstentions, Messieurs Ivan MARTOUZET et Michel JEANNOT.

Monsieur Ivan MARTOUZET précise qu'il s'abstient car il est toujours dans l'attente de recevoir le devis de l'entreprise ayant effectué les travaux de débroussaillage sur la commune.

RELAI FREE : Bail

La réunion publique du 17/07/2021 ayant fait ressortir des imprécisions dans le 2^{ème} dossier d'informations mairie, notamment de nombreuses pages sur la 5G qui ne nous concernent pas, l'étude du bail de FREE est reportée à une prochaine séance du conseil municipal

Délibération n° 02 -07/2021 : Demande de subvention de l'école d'Ascros :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 10-06/2021 prise lors du conseil municipal du 18 juin 2021, car elle n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour du précédent conseil municipal.

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion du conseil d'école du 22/06/2021, signalant que les sorties à la piscine n'ont pas été faites dans leur intégralité, elle propose d'allouer à l'école d'Ascros une subvention de 75 € et non 150 € comme demandé initialement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°03-07/2021 : Demande de subvention du Comité des Fêtes :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 11-06/2021 prise lors du conseil municipal du 18 juin 2021, car elle n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour du précédent conseil municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2021 :

Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'enquête de recensement qui devait se dérouler en 2021 a été reportée en 2022, du 20 janvier au 19 février.

Cette démarche nécessite une connaissance fine de la population, disponibilité et discrétion. C'est grâce au recensement que l'évolution de la population peut être mesurée.

Un agent recenseur se présente au domicile afin de remettre les identifiants qui permettront de répondre au questionnaire en ligne.

Un appel à candidature va être lancée pour recruter agent un agent recenseur qui percevra une rémunération pour effectuer les opérations de collecte et d'un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Monsieur Ivan MARTOUZET propose sa candidature en tant que coordonnateur, tout en précisant qu'il renonce à toute forme d'indemnité (remboursement de frais de missions).

Madame la Maire indique qu'il serait souhaitable que le moins possible d'élus assument la charge du recensement.

Présentation du service PayFIP- DGFIP : Parcours des usagers

La Trésorerie de Puget-Théniers a fermé définitivement ses services depuis le 1^{er} juillet 2021.

Nouveau procédé pour effectuer le paiement en ligne PayFIP par carte bancaire. Toutes les informations sont données sur le site www.payFIP.gouv.fr

Il est à noter que ce procédé sera source de difficultés pour certaines personnes.

Avis de coupure d'eau en prévision des travaux sur les poteaux incendie :

La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour réalise des travaux de maintenance sur la commune de la Penne afin d'améliorer le service d'eau potable. Cette intervention nécessite la coupure ponctuelle de l'alimentation en eau des différents quartiers :

- Le 05/08/ 2021 entre 8h à 12h : village- Les Plans- Champ d'Astier – Pinaud et Lotissement du Pin de Noguier,
- Le 06/08/2021 entre 8h et 12h : Les Crouettes,
- Le 09/08/2021 entre 8h et 12h : Quartier le Peyron,
- Le 10/08/2021 entre 8h et 12h : Quartier Champ d'Astier
- Le 11/08/2021 entre 8h et 12h : Quartier La Gaggière

POINTS SUR LES TRAVAUX :

- Travaux de débroussaillage aux abords des voies communales terminés.
- Rénovation terminée de la salle de bains chez Madame CORNILLET Jeannine,
- Logement communal occupé par la famille GALLO : pour des questions de sécurité, Madame La Maire a prévu de clôturer tout le pourtour de la propriété, travaux réalisés par les employés communaux et d'installer un portail coulissant.

- Travaux de débroussaillage effectués par les employés communaux, au bas de la Calade des Remises, au-dessus du jardin d'enfants et aux abords du cimetière.
- Travaux de l'école communale différés, dus au retard de livraison des bons de commande de la CCAA aux entreprises. Les travaux seront terminés pendant les vacances de Noël
- Le Département a effectué le recensement des épaves et l'enlèvement est prévu le 5/08/2021.
- Logement communal situé au 289 Promenade du Jubilé : Beaucoup de travaux de remise en état de ce logement ont été réalisés : conduit cheminée, mise en conformité de l'électricité, salle de bains, hotte de cuisine, garde-corps, ballon d'eau chaude, isolation.
- Intervention d'un géomètre- expert, Monsieur BOYER Gilbert pour :
 - Régularisation de la cession de terrain par M. BASSO Jean-François au profit de la commune pour construction et implantation d'abri à conteneurs tri sélectif au Lotissement du Pin de Noguier (en 2009).
 - Définir l'emprise à acquérir sur la propriété de M. HESELTON (montée Calixte) pour création d'une aire de retournement pour les services d'incendie et de secours et pose d'une citerne
 - Sur le chemin du Four Maillet, définir la limite du domaine public actuel qui se situe à 0.59 m de la bordure de trottoir pour l'implantation de la borne à incendie.
- Nettoyage du bassin à Pinaud effectué par les agents communaux,
- A la demande du notaire, Maître BRUNET-BECK, nous sommes dans l'attente du rapport établi par un expert évaluateur immobilier et commercial pour l'évaluation du fonds de commerce de l'auberge. Monsieur Ivan MARTOUZET précise qu'il aurait été plus judicieux de faire cette démarche au préalable.
- Le cabinet d'architecture Ar-Tek doit nous faire parvenir le relevé déterminant la part de chaque propriétaire, concernant les travaux de la façade de l'auberge.
- Création d'un site Internet de la commune en cours de réalisation,
- Plainte a été déposée à la Gendarmerie de Puget-Théniers par Madame la Maire pour dégradation du jardin d'enfants (portillons + jeux cassés) ainsi que pour la détérioration des extincteurs dans les WC publics, sous la voûte du Pontis et Promenade du Jubilé ainsi qu'une déclaration de sinistre faite auprès de GROUPAMA dans le cadre du contrat Multirisques Collectivités.

Fête Patronale du 15 août 2021 :

Pour le déroulement de la fête patronale, pass sanitaire obligatoire. Le programme est le suivant : messe suivie de la procession + dépôt de gerbe + discours + apéritif.

Monsieur Roger SAULE demande qui va contrôler le pass sanitaire. Il faudra désigner des personnes volontaires qui seront habilitées par l'autorité compétente au contrôle du pass sanitaire lors de la Fête Patronale du 15 août et pour les Soirées Estivales. Elles devront remplir une attestation fournie par la Préfecture.

Appel à candidatures.

- RTE nous informe que des travaux d'élagage et d'abattage vont être prochainement entrepris sur notre commune du 30 juillet au 30 décembre 2021 pour l'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Commission du Film 06 nous informe de la présentation de lieux de tournages. Afin de constituer le dossier axé sur les 4 saisons, elle nous demande de d'envoyer des photos de lieux qui pourraient accueillir des tournages de film dans notre commune.

- Suite au décès de Monsieur GEORGE Max, la famille ne voulant pas de fleurs, Madame La Maire a émis l'idée de planter un arbre à sa mémoire. Peut-être l'idée d'un jardin partagé. Monsieur SAULE Roger préconise que l'emplacement pourrait se situer à proximité du cimetière.

- Pour couper court aux fausses rumeurs, Madame La Maire confirme qu'elle habite toujours à la Penne, qu'il n'est pas question qu'elle déménage et qu'elle compte bien y rester car elle s'y plait beaucoup et s'investit.

REPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC :

- Le recensement militaire pour les jeunes de moins de 16 ans qui doivent s'inscrire à la journée d'appel se fait en mairie.

- La fuite de la borne incendie située route de la Gaggière, au départ du chemin accédant à la propriété « Le pigeonier » sera réparée le 11/08.

- Le nécessaire va être fait auprès du Département afin que le canal ne déborde plus chez Mr Blanc-Gonnet les jours d'orage.

- Des devis seront demandés afin de remédier aux problèmes de dénivelé au pont sur la route de Pinaud et un balisage sera mis en place en attendant la réalisation des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues la séance est levée à 19h00.

La Maire,

Margerie BREMOND

